

Le 25/06/2012

Convocation du Conseil municipal adressée individuellement par écrit à chacun des membres pour la réunion du 2 juillet 2012, à la mairie.

Le Maire

Séance du 2 juillet 2012

L'an deux mil douze, le deux juillet à vingt heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de St Christophe-sur-le-Nais en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean POUSSIN, maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. POUSSIN J., MANSO P., BÉDARD D., MEUNIER, J.-J., GUÉRIN T., REFFAY C., OGER F., RULLON J.-M., LARUS P, Mmes LEMAIRE C., ROYER M.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

HERVET T : pouvoir à Meunier Jean Jacques

RAGUIDEAU D. : pouvoir à Larus Philippe

BROCHERIEUX D. : pouvoir à Poussin Jean

TONDEREAU P. : pouvoir à Royer Monique

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : OGER Frédéric

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de conseil du 22 mai 2012.

Le Compte rendu de conseil du 22 mai 2012 est adopté à l'unanimité.

Compte rendu du 28 Mars 2012 : Madame Royer revient sur les conditions de vote du Compte Administratif qui avait été voté par section et non dans sa globalité.

Monsieur le Maire fait part d'un message de M. Hervet Garcia.

Rectification : Le Compte de Gestion a été adopté à l'unanimité des voix lors du vote du 28 mars 2012 et transcrite dans la délibération n° 34 du 28 mars 2012

2. Emprunt relais TVA

Délibération n°62 : restructuration du groupe scolaire - emprunt relais TVA 150 000€

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été inscrit dans le budget primitif un emprunt relais pour financer les 150000 euros de TVA liés aux travaux d'agrandissement du groupe scolaire. Les fonds seraient débloqués pour le mois d'octobre et le remboursement interviendrait en octobre 2014. Il informe qu'une consultation a été faite auprès de 7 établissements.

La Banque Populaire de l'Ouest ne donne pas suite.

La Caisse des Dépôts ne finance que des travaux d'investissement et leur enveloppe n'est pas destinée à proposer des emprunts relais.

Déxia Crédit Local de France n'est pas en mesure de répondre à cette demande.

Le Crédit Agricole propose un prêt à 3,81%, avec des frais de dossier de 100€, avec remboursement du capital in fine et remboursement des intérêts mensuellement ou in fine.

La Caisse d'Epargne propose un prêt à 2,77%, avec commission d'engagement de 300€, avec règlement des intérêts le 15/10/2013 et le 15/10/2014 et remboursement du capital le 15/10/2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 14 voix pour et une abstention (M. Rullon), décide de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

3. Voirie

Délibération n°67 : Groupement de commande - validation choix de la Commission d'appel d'offres - autorisation de signature des marchés.

Monsieur le Maire informe que les offres des entreprises ont été étudiées par la Commission d'appel d'offres. Seules deux entreprises ont remis une offre : Colas et GTTP. C'est l'entreprise GTTP de Vouvray qui a été retenue.

Le montant du marché pour les travaux de voirie s'élève à 30136 €HT. Le montant du marché pour les travaux de fossés s'élève à 1570 €HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ratifier le choix de la Commission d'Appel d'Offres. Il accepte de retenir l'entreprise GTTP pour les deux marchés avec les montants décrits ci-dessus. Il autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le Maire Adjoint à signer les deux marchés et toutes les pièces relatives à cette affaire.

Monsieur le Maire précise que ces deux montants de marchés sont inférieurs aux estimatifs qui avaient été rendus par M. Georges de la DDT lors de la préparation du programme.

Dégradation VC7 : Madame Royer Monique signale la dégradation du VC7 (de Saint Gilles vers la Charbonnerie- Saint-Paterne-Racan). Les agents techniques se rendront sur place avec de l'enrobé afin de boucher les trous.

Fauchage : Monsieur le Maire rappelle que les talus n'avaient pas été faits l'an passé, comptant sur le retour de l'agent technique actuellement en arrêt en congés de longue maladie. Il a fallu faire effectuer ce travail supplémentaire par l'entreprise Sionneau par ailleurs chargée de réaliser les broyages des bennes. Le coût s'élève à 7821,84€TTC pour 42 heures de broyage des accotements et 77h30 de débroussaillage des talus.

Ce travail a été réalisé le plus tardivement possible en vue d'éviter un second passage à l'automne.

Délibération n°64 : Dissimulation des réseaux avenue Eueène Hilarion 2^{ème} tranche (Place Jehan d'Alluye - rue de la Tricotterie) - installation 4 lampadaires et installation d'une armoire d'éclairage :

Monsieur le Maire fait part du devis d'un montant de 5 657,65€TTC (4730,48€HT) comprenant :

La fourniture de 3 lampadaires sur la partie basse Eugène Hilarion ;

La déconnexion d'une armoire éclairage public et la pose d'une nouvelle armoire ;

La fourniture d'un lampadaire en partie haute de l'avenue suite à une erreur de calcul de l'implantation de l'éclairage public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte le présent devis et sollicite une subvention au taux le plus élevé auprès du SIEIL. Il autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le Maire Adjoint à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Délibération n°65 : Effacement des réseaux aériens Place Jehan d'Alluye et rue de la Tricotterie – SIE 608-2009

Monsieur Jean Poussin, Maire, informe l'assemblée de la nécessité d'enfouir les réseaux aériens de la rue de la Tricotterie et de la Place Jehan d'Alluye dans le cadre de l'aménagement de la voirie.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'accepter le coût de l'avant projet détaillé en sachant que celui-ci peut varier en fonction du coût réel des travaux.

La part communale pour l'effacement des réseaux de distribution publique d'énergie a été estimée par le SIEIL à 17 799,95€HT net.

Il convient de confirmer au SIEIL l'engagement de la commune sur cette charge financière afin qu'il puisse l'inscrire sur un programme de travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

-approuve les travaux d'enfouissement des réseaux électriques dans la rue de la Tricotterie et la place Jehan d'Alluye,

-s'engage à payer la part communale au coût réel,

-autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le Maire Adjoint à signer la convention d'organisation de la maîtrise d'œuvre et tous documents y afférents,

-sollicite auprès de l'Etat, des différents organismes et collectivités, les subventions correspondantes et autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le Maire Adjoint à signer les actes nécessaires à cette décision,

-décide d'imputer les dépenses et recettes correspondantes au budget.

Délibération n°66 : Effacement des réseaux aériens de télécommunication Place Jehan d'Alluye et rue de la Tricotterie - SIE 608-2009

Monsieur Jean Poussin, Maire, informe l'assemblée de la nécessité d'enfouir les réseaux aériens de la rue de la Tricotterie et de la Place Jehan d'Alluye dans le cadre de l'aménagement de la voirie.

Pour des raisons de simplification de la coordination des travaux, il est proposé de confier la maîtrise d'œuvre des travaux de génie civil d'effacement des réseaux téléphoniques aériens au Syndicat Intercommunal d'énergie d'Indre et Loire.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'accepter le coût de l'avant projet détaillé en sachant que celui-ci peut varier en fonction du coût réel des travaux.

La part communale pour l'effacement des réseaux de télécommunication a été estimée par le SIEIL à 19895,23€.

Il convient de confirmer au SIEIL l'engagement de la commune sur cette charge financière afin qu'il puisse l'inscrire sur un programme de travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

-approuve les travaux d'enfouissement des réseaux téléphoniques dans la rue de la Tricotterie et la place Jehan d'Alluye,

-décide de transférer la maîtrise d'ouvrage et de confier la maîtrise d'œuvre des travaux de génie civil d'effacement des réseaux de télécommunication de la Place Jehan d'Alluye et de la rue de la Tricotterie au SIEIL

-s'engage à payer l'intégralité des travaux au coût réel,

-autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le Maire Adjoint à signer la convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage, de la maîtrise d'œuvre et tous documents y afférents,

-décide d'imputer les dépenses et recettes correspondantes au budget.

Délibération n°63 : Acquisition tondeuse

Monsieur le Maire Adjoint fait part de la nécessité d'acquérir une tondeuse avec embrayage de lame. Il fait lecture des devis reçus :

Cadiservice :

Tondeuse John Deere, 52 cm de coupe, moteur Kawasaki, 2 ans de garantie : 1169,10€ TTC

L'Escotais :

Tondeuse MB, 55 cm de coupe, moteur Briggs stratton, 5 ans de garantie : 1069€TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'acquérir la tondeuse MB auprès de la SARL l'Escotais au prix de 1069€TTC. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

4. Bâtiment

Restructuration groupe scolaire : Monsieur le Maire informe que les toitures sont en cours de montage. Les toitures sont en cours de réalisation.

Délibération n°68 : Logement de la poste - diagnostics

Une consultation a été faite auprès de plusieurs entreprises afin de réaliser les diagnostics nécessaires à la vente du logement de l'ancienne poste, cadastré C384.

Monsieur le Maire fait lecture des devis reçus :

Entreprise CCEB : 490€TTC pour amiante, plomb, DPE, électricité

Cabinet Pré : 745€TTC pour amiante, Plomb, DPE, électricité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise CCEB pour la réalisation des différents diagnostics pour un montant de 490€TTC. Il autorise Monsieur le Maire, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Délibération n°69 : Logement de la Poste - fixation du prix de vente

Monsieur le Maire rappelle que le prix de vente du bien cadastré C384 avait été fixé par les services des domaines à 130000€ puis à 100000€, prix qui ne correspond plus à la réalité du marché.

Après communication avec les services des domaines, il s'avère que leur avis n'est pas requis en cas de vente étant donné que Saint-Christophe-sur-le-Nais est une collectivité de moins de 2000 habitants.

Monsieur le Maire rappelle qu'aucune proposition d'acquisition n'a été effectuée au prix de 100000€ depuis plusieurs années. Il n'y a aucun résident et ce bien pourrait se détériorer. Il y a lieu de baisser le prix de vente de ce bien.

Monsieur le Maire propose un prix de 80 000€ net vendeur pour ce bien, comprenant une cour avec chemin privé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de fixer le prix de vente du logement de la Poste à 80 000€ net vendeur. Il autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le Maire Adjoint à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Délibération n°70 : Toiture Dépendance de la Boucherie - réparations

Monsieur le Maire informe que les devis de M. Boudon, couvreur, sont parvenus en mairie.

La réparation des tuiles s'élève à 928,69 euros TTC pour le remplacement de 10m³ de tuiles plates et leurs liteaux, à la suite de la découverte d'un gros trou dans la toiture.

Il y a lieu de remplacer les gouttières sur le côté gauche de la dépendance, soit 16 mètres linéaires. Le devis s'élève à 2622,35 euros TTC.

Si les travaux sont réalisés simultanément, 75 euros HT d'échafaudage seront déduits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de réaliser l'intégralité des travaux pour les montants ci-dessus mentionnés. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Délibération n°71 : Avis sur vente logement Touraine Logement

Monsieur le Maire informe de la décision de vente par Touraine Logement d'une maison de 80 m² sur 709m² de terrain, édifiée en 1995, située au 22 rue de la croix Papillon au prix de 137000 euros.

L'avis du Conseil Municipal est sollicité car c'est un logement qui ne doit pas avoir pour effet de réduire de manière excessive le parc de logements locatifs sociaux du territoire communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable à la vente de ce logement. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Délibération n°72 : Espace Beausoulage - Crédit Agricole - prêt à titre gracieux - assemblée générale du 15 février 2013 :

Monsieur le Maire fait part de la demande du Crédit Agricole pour le prêt à titre gracieux de la Salle Beausoulage et de la cuisine le vendredi 15 février 2013 à l'occasion de leur Assemblée Générale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 14 voix pour et 1 abstention (M, Rullon), décide d'accorder à titre gracieux la Salle Beausoulage et la cuisine au Crédit Agricole pour leur Assemblée Générale qui aura lieu le vendredi 15 février 2013. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Equipements sportifs : L'APAVE est venue contrôler les équipements sportifs de l'aire de loisirs et les jeux de l'école ; le rapport est en cours de rédaction. Une demande d'équipements de 10 000€ sera formulée auprès de la Communauté de Communes de Racan, la pose et l'entretien étant à la charge de la commune.

Seules les communes de Saint Christophe sur le Nais et Saint Patern Racan n'ont pas bénéficié de ce dispositif.

Dégradations WC publics : Monsieur le Maire fait part du devis de réfection de 846,3 5€TTC de l'entreprise Boigard suite à des dégradations sur les urinoirs, qui sont toutefois utilisables. Ces dégradations ne sont pas prises en charge par les assurances car ce n'est pas un lieu clos. Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie. Monsieur le Maire propose d'attendre avant de faire ces travaux. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite dans l'immédiat à ces réparations.

5. Intercommunalité

Communauté de communes de Racan : Monsieur le Maire informe que le rapport d'activités de la CCR est consultable en mairie.

Les maires des communes des deux syndicats de gendarmerie devaient être reçus par Monsieur le Préfet afin de parler de la nouvelle gendarmerie. Mais cette réunion a été annulée. Le programme 2013 est arrêté. Le Préfet a statué que Saint-Paterne-Racan et Saint Christophe sur le Nais ne devaient pas quitter le syndicat de Neuillé Pont Pierre.

SIEIL : Monsieur le Maire informe que le rapport d'activités est disponible en mairie.

Sivom de l'Escotais : Monsieur le Maire informe que le rapport d'activités est disponible en mairie.

Concernant la station d'épuration, il faut changer le transformateur existant de 50 KVA contre un transformateur de 100 KVA.

6. Festivités

Festivités du 13 juillet : l'orchestre Manhattan animera la soirée. Le rassemblement est prévu à 21h00 sur la Place. Retraite aux flambeaux puis feu d'artifice.

7. Papier entête

Délibération n°73 : devis - papier entête :

Monsieur le Maire fait lecture des nouveaux devis pour le papier opale toile avec entête de la commune :

Sob : 5000 unités (998,90€TTC) ; 10000 unités (1435€TTC)

Fabrègue : 5000 unités (582,81€TTC) ; 10000 unités (927,86€TTC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de retenir la proposition de la Société Fabrègue pour 10 000 tirages pour un montant de 927,86 €TTC.

8. Affaires scolaires

Délibération n°74 : Convention psychologue scolaire

Monsieur le Maire fait lecture des termes de la convention psychologue scolaire (dont une copie est annexée à la présente délibération). La participation financière est fixée à 0,73€ par enfant. La participation communale s'élève à 79,57€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte les termes de la convention et le règlement de la participation financière demandée. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Délibération n°75 : Demande de dérogation scolaire - inscription de deux enfants à Saint-Paterne-Racan- refus participation financière

Monsieur le Maire fait lecture de la demande de dérogation de Madame GUERIN Laetitia pour l'inscription de ses deux enfants à l'école de Saint-Paterne-Racan.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, confirme ses décisions précédentes : cette demande pourra être accordée uniquement si la commune de Saint-Paterne-Racan ne demande aucune participation financière pour l'inscription de ces deux enfants. En cas de demande de participation financière, cette dérogation sera refusée.

Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Participation CLIS : Monsieur le Maire fait part de la demande de participation de Neuillé Pont Pierre pour la scolarisation de Noyau Dylan de 312,83€. Monsieur le Maire rappelle que c'est une participation obligatoire.

Cantine scolaire :

Monsieur le Maire fait part des nouveaux tarifs JMG

Prix adulte : 2,92€ au lieu de 2,86€

Prix enfant : 2,63€ au lieu de 2,576

Monsieur le Maire propose de ne pas répercuter cette hausse et de maintenir le prix du repas à 3,90€

Trèfle tourangeau : Monsieur le Maire fait lecture de la lettre de remerciement de M. Descloux pour la mise à disposition de l'Espace Beausoulage pour les rencontres sportives des écoles du secteur.

Prévention routière : Antoine Roudière est classé 85ème.

9. Site Internet

Une réunion sera organisée pour les membres de la commission pour déterminer les contenus à insérer sur le site. Un recensement des artisans, commerçants et associations sera effectué pour parution de leur nom et un n° de téléphone

Délibération n°76 : Extension et nom de domaine et garantie de bon fonctionnement du site

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord pour le devis supplémentaire de Telaweb :

Réservation nom de domaine pour 5 ans : 90 euros

Complément de garantie 12 mois portant à 24 mois le garantie de bon fonctionnement du site : 175 euros.

Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

10. Affaires Diverses

DGF : Monsieur le Maire fait lecture de la notice individuelle :

132 633€ de DGF (132633 inscrits- 133307 en 2011)

78 635€ de DSR (75 000 inscrits - 82045 en 2011)

348466 de dotation nationale de péréquation (36780 inscrits - 38718 en 2011)

Soit-3,13%

Manifestation du 22 juillet : Monsieur le Maire fait lecture d'une demande des Danseurs du Nais pour l'organisation d'une réception officielle à 19h30, sans précision du nombre d'invités. Monsieur le Maire rappelle l'attribution d'une subvention correspondant au prix de location de la salle Beausoulage. Le Conseil Municipal donne son accord pour l'organisation d'un vin d'honneur.

Lettre de M. Caillet : Monsieur le Maire fait lecture d'une lettre de M. Caillet sur le projet de création d'une fosse à digestat à la Paumerie par M. Vincent Ménard. Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré M. Ménard et l'a invité à faire les démarches nécessaires pour la création de cette fosse.

Portrait du président : il faut aller chercher du portrait du président en Préfecture. 277 maires vont devoir se déplacer alors qu'il aurait été moins onéreux de le faire envoyer par la Poste.

Musique Municipale : Monsieur le Maire fait lecture d'une lettre de remerciement pour l'octroi d'une subvention et le prêt de la salle Beausoulage.

Histoire et Patrimoine : randonnée le vendredi 6 juillet 2012. En cas d'intempéries, le foyer rural sera mis à disposition.

Espace Beausoulage : il faudrait prévoir la pose d'une poubelle près de la table de pique-nique.

La séance est levée à 22h15